

Image not found or type unknown



Si ya possibilité de séjourner en france

Par **asma**, le **10/10/2011** à **16:36**

Bonjour, je suis d'une nationalité algérienne, j'ai eu ma carte de séjour depuis un an et j'attends le renouvellement alors je réside régulièrement en France.....ma question concerne mon mari qui vit en Algérie ...son père a participé dans la guerre mondiale dans l'armée française il a une carte qui prouve sa participation je voulais savoir si ce que son fils (mon mari) a le droit d'avoir un titre de séjour ou bien la nationalité française avec cette cartesi oui qu'elles sont les démarches et que doit-il faire ? merci

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **22:35**

non. Vous devez faire la procédure de regroupement familial